

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 Décembre 2025 à 18h30

Absent: Rémy GUILLOT

➤ **Approbation de la séance du 30 Octobre 2025**

➤ **Décompte des frais de chauffage des appartements de l'anciennes écoles :**

Monsieur le Maire a informé le Conseil de la diminution de la consommation de chauffage pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le décompte des frais de chauffage pour l'année 2025.

➤ **Redevance EAU 2026 :**

Monsieur le Maire a annoncé au Conseil Municipal la réception du courrier de l'Agence de l'eau définissant la redevance sur la consommation de l'eau potable. Pour l'année 2026, cette redevance sera de 0.39 euro. Elle est légèrement en baisse par rapport à l'année précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant de la redevance sur la consommation d'eau potable 2026 de 0.39 euro.

➤ **Provision pour impayés sur le budget EAU M49 :**

Monsieur le Maire a informé le Conseil de l'obligation règlementaire de provisionner à hauteur de 15% l'article 6817 du budget M49 pour les impayés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la provision de 631.23 euros sur l'article 6817 du budget EAU M49.

➤ **Fonds de concours de la communauté de communes Terre d'Émeraude pour le commerce de proximité :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de percevoir la somme de 10 000 euros de fonds de concours.

➤ **Amortissement de la neutralisation pour l'effacement rural :**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'amortissement sur 1 an de la neutralisation pour l'effacement rural.

➤ **Compte Financier Unique (CFU) :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le passage dès l'année 2026 au Compte Financier Unique. Il s'agit d'une simplification des flux de données entre la commune et le centre comptable. Le CFU sera obligatoire pour toutes les communes en 2027.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le passage du CFU pour l'année 2026.

➤ **Encaissement des chèques pour la location de la salle des fêtes :**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'encaissement du chèque suivant :

GROSSIORD Thierry : 250€

➤ **Reprise de la gérance du commerce de proximité :**

Monsieur le Maire a informé le Conseil qu'il a trouvé des repreneurs pour le commerce de proximité. Il s'agit de Mr et Mme MICHEL qui viennent de Savoie.

Pour que la reprise se passe dans les meilleures conditions, il convient de définir un fond de commerce comprenant la licence 4 et l'agrément TABAC. Les repreneurs auront la gérance de l'activité et le fond de commerce restera la propriété de la commune. Ce fond de commerce rentrera dans le budget de la commune et il est estimé à 1 000 euros.

Par la suite, et selon les études en cours, une activité de restauration pourra être ajoutée. Pour ce faire il faudra mettre aux normes l'ancien secrétariat de mairie afin que le local puisse accueillir une cuisine (fournie par les nouveaux repreneurs).

Le loyer reste fixé à 450 euros mais pourra être annexé sur le chiffre d'affaires. Tout cela sera défini dans le futur contrat de location gérance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dossier de Mr et Mme MICHEL

➤ **Mise en disponibilité d'Olivier LUCHEM l'agent technique :**

Monsieur le Maire a informé le Conseil que Monsieur Olivier LUCHEM avait demandé sa mise en disponibilité à compter du 1^{er} Mars 2026. La mairie est d'ores et déjà à la recherche de son/sa remplaçante, soit employé par la Mairie, soit en sous-traitance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise en disponibilité de Monsieur Olivier LUCHEM.

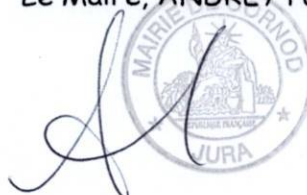
➤ **Questions diverses :**

- Démontage des guirlandes de Noël dans la première quinzaine de janvier par la société EURL HUMBERT.
- Suivi du litige avec EDF concernant le point de connexion dit des pellets. EDF n'accepte pas nos conditions, la Mairie doit donc continuer au niveau supérieur de médiation.
- Point connexion à la fibre à Cornod : il y a actuellement 77 abonnements fibre dans le village.
- Des arbres morts s'amoncelaient sur la pile du pont des Breulaines. Ils ont été enlevés tout récemment.
- Accident Pont des Breulaines : Pas encore de devis
- Questionnement concernant les tôles de bardage à la cabane de chasse. Mise en vente ? Les mettre derrière le bar ? En faire un abri pour la lame du tracteur ?
- Chemin du Lac : Dégradation de la route, elle est fendillée et formation de trous.

➤ **Repas des anciens :**

Le repas des anciens aura lieu le Dimanche 25 Janvier 2026

Cornod, le 12 Décembre 2025
Le Maire, ANDREY Patrick

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CORNOD' at the top and 'JURA' at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized 'A'.